

**Nos valeurs**

1 B avenue du Parc – BP 60 – 04160 Château-Arnoux  
04 92 64 44 11 – <http://apajh04.com>

**APAJH 04, ce que nous sommes**

*Association loi de 1901, fédérée à la Fédération nationale des APAJH reconnue d'utilité publique, l'APAJH 04 a pour unique finalité de venir en aide aux personnes en situation de handicap ou de dépendance et à leurs familles.*

L'APAJH 04 gère des structures dans le 04 et un Pôle expérimental pour enfants « dys » dans le 05 :

- un IME, 60 places à Château-Arnoux
- un SESSAD, 78 places à l'Escale
- un EEAP, 17 places à Montfort
- un ITEP, 24 places à Champtercier
- un SAIP à Château-Arnoux
- un EEEH, 26 places à Orpierre, un SESSAD « dys » à Gap et un centre de bilan spécifique à Gap et Manosque
- une entreprise adaptée à Château-Arnoux
- un service mandataire à Château-Arnoux et Manosque
- un service délégué aux prestations familiales à Château-Arnoux
- un service du siège à Château-Arnoux

*Dans le cadre de cette gestion, l'APAJH est l'employeur d'environ 250 salariés, ce qui en fait un des plus gros employeurs privé du département.*

laïcité – citoyenneté – respect absolu de la personne – solidarité

L'APAJH 04 ainsi que la Fédération nationale des APAJH militent pour une société inclusive et pour l'accessibilité universelle, c'est à dire l'accessibilité à tout, pour tous, avec tous,

Un petit extrait de notre projet associatif qui a guidé notre réflexion :

*« Le projet de vie recouvre tous les domaines de la vie : éducation, formation, vie professionnelle, logement, lieu de vie, parcours médical, outils d'accompagnement, appuis techniques, accessibilité, possibilité de se déplacer en veillant à la continuité des déplacements, vie sociale, loisirs, culture, et même vie personnelle, affective.... »*

*Ce projet doit être évolutif et proposer à la personne les moyens d'accompagnement souples et diversifiés susceptibles d'apporter une compensation à son handicap.*

*L'outil institutionnel doit être au service de la personne (quelle soit en situation de handicap, de dépendance ou sous protection judiciaire) et doit s'adapter à ses besoins à tous les âges de la vie et dans tous les secteurs, car c'est bien à la société de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire de viser à son inclusion. »*

Conclusion de l'allocution du président pour les 50 ans de l'APAJH 04 :

***Nous espérons pouvoir partager avec tous cette folle ambition de faire en sorte que les personnes en situation de handicap ne soient rien d'autre que des personnes ordinaires dans un monde ordinaire.***

**Les orientations associatives**

➔ Vu

- l'évolution de la commande sociale ; désinstitutionnalisation - « zéro sans solution » - utilisation des dispositifs de droit commun
- la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens
- les demandes des familles : proximité des prises en charge – adaptation de l'internat
- l'évolution de l'Education Nationale sur la scolarisation des élèves en situation de handicap
- ➔ Forte des bons résultats des évaluations externes de trois de ses structures mais attentive aux préconisations de ces évaluations relatives à la place des usagers et des familles et à l'intérêt de formaliser des partenariats
- ➔ Désireuse de rendre concret son engagement pour une société inclusive et pour l'accessibilité universelle
- L'APAJH 04 a la volonté de passer d'une logique de place à une logique de parcours afin d'être au plus près des besoins des personnes et de pouvoir s'adapter à leur évolution. Pour cela elle devra revoir le périmètre de ses structures en adossant par exemple un accompagnement SESSAD à chaque structure afin de pouvoir proposer à chaque jeune une solution adaptée et évolutive, Elle devra revoir aussi l'implantation de ses établissements afin de prendre en compte la réalité de la localisation des bénéficiaires et de proposer de meilleures solutions de proximité.

Ce changement ne pourra réussir que s'il est compris, progressif, accompagné et s'inscrit dans le cadre d'une co-construction avec tous les partenaires concernés.

L'APAJH 04 a fait connaître ces orientations aux professionnels de ses établissements. Elle a mis en place le 10 février un comité de pilotage associatif comportant des salariés, des parents, des administrateurs, les directeurs, un représentant du comité d'entreprise et un enseignant.

Afin d'approfondir et délargir la réflexion ce comité a proposé la création de quatre groupes de travail ouverts à tous les partenaires :

territorialisation – prévention – unité d'enseignement – insertion professionnelle.